

3F CHARPENTE
Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €

Siège social : 53 Route de Belcastel
81500 LAVAUUR

841 863 673 RCS CASTRES

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-deux septembre,
A neuf heures

Est présent au siège social :

Monsieur **Baptiste VERGE**, Gérant et Associé Unique de la société **3F CHARPENTE**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 53 route de Belcastel - 81500 - LAVAUUR, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Castres sous le numéro 841 863 673.

L'Associé Unique est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Transfert du siège social,**
- **Modification corrélative de l'article 4 des Statuts,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,**
- **Questions diverses.**

L'Associé Unique a adopté les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide de transférer à compter de ce jour le siège social de la société du 53 route de Belcastel - 81500 - LAVAUUR au **2 Allées Ferréol Mazas 81500 LAVAUUR.**

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts, lequel sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le Siège de la Société est fixé :

2 Allées Ferréol Mazas 81500 LAVAUUR

Son transfert résulte d'une décision de l'Associé unique ou d'une décision collective extraordinaire des associés. »

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Baptiste VERGE

